

OPPOSITION DE MGR TASCHEREAU  
Archevêque de Québec

AU BILL DES REGISTRES EN FAVEUR DES  
NOUVELLES PAROISSES DE MONTRÉAL

I

*Lettre de M. le député Bellerose*

St-Vincent de Paul, 26 décembre 1872.

A Sa Grandeur Mgr Ig. Bourget, évêque de Montréal.

MONSEIGNEUR,

Ayant appris que Votre Grandeur désirait avoir de moi certaines informations sur la manière dont a été entravé le projet de loi sur la tenue des registres de l'état civil présenté à la dernière session du Parlement de Québec, je prends la liberté d'adresser à Votre Grandeur les quelques remarques suivantes.

1° Je dois à la vérité et à la justice de dire que le Pouvoir civil était tout à fait disposé à accorder une loi aussi favorable que possible à la reconnaissance officielle des droits de l'Église, à la tenue des registres de l'état civil.

2° Le Pouvoir civil, en présence de la décision en sens contraire de deux juges de la Cour supérieure, comprenait, ainsi que le disait l'honorable Procureur général Ouimet à la séance du deux courant, qu'il était du devoir du gouvernement d'intervenir immédiatement et de faire disparaître tout doute.

3° Je dois dire ici que les ministres de Québec se sont toujours montrés disposés à accepter les suggestions des amis de la liberté de l'Église pour rendre le projet de loi ce qu'il devait être et se conformer aux prescriptions du Concile de Trente ou autres lois de l'Église sur cette matière.